

PAR BASTIEN SCORDIA

15 octobre 2020, 15:38, mis à jour le 15 octobre 2020, 17:51

Le gouvernement invite les administrations à donner un nouveau coup d'accélérateur sur le télétravail

Après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et les nouvelles annonces d'Emmanuel Macron, le Premier ministre Jean Castex a annoncé que, *"sur l'ensemble du territoire, les administrations devront mettre en place deux à trois jours de télétravail par semaine"*. Cette incitation concernait pour le moment les administrations en zone d'alerte renforcée ou maximale.





Une incitation en forme d'injonction. L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré à partir du samedi 17 octobre, le gouvernement pousse très fortement les employeurs publics à renforcer la mise en place du télétravail au sein des administrations. Un point sur lequel le Premier ministre, Jean Castex, est revenu jeudi 15 octobre, à l'occasion d'une conférence de presse où ont été détaillées les annonces effectuées la veille par le président de la République.

"Chaque fois que cela est possible et que cela peut être concilié avec les nécessités du service, les administrations définiront dès la semaine prochaine une organisation du travail intégrant 2 à 3 jours de télétravail par semaine", a ainsi affirmé le chef du gouvernement.

Circulaire de la ministre de la Fonction publique

Cette incitation vaut *"sur l'ensemble du territoire"*, a précisé le chef du gouvernement. Si l'exécutif appelait déjà à privilégier le télétravail dans l'ensemble du secteur public, cette recommandation de 2 à 3 jours de télétravail par semaine ne valait pour le moment que pour les zones d'alerte renforcée et maximale. Ce que la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, avait développé dans une circulaire adressée aux autres membres du gouvernement le 7 octobre dernier [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)].

Dans un communiqué publié à l'issue de la conférence de presse du Premier ministre de ce 15 octobre, la ministre Amélie de Montchalin a néanmoins donné des détails sur les mesures de renforcement du télétravail dans la fonction publique. *"Dans les zones soumises*

à couvre-feu dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les administrations de l'État doivent impérativement définir des organisations de travail qui intègrent deux à trois jours de télétravail par semaine pour les agents dont les missions peuvent être exercées en télétravail et chaque fois que cela peut être concilié avec les nécessités de service", explique-t-elle. Dans le reste du territoire, les employeurs publics "sont invités à mettre en place des mesures analogues en tenant compte de leurs spécificités".

Pour rappel, hors enseignants, 20 % des agents de l'État sont aujourd'hui équipés pour pouvoir travailler de chez eux comme au bureau. "Le plan de montée en charge de l'équipement devrait nous amener à peu près à 25 % à la fin de l'année", expliquait récemment la ministre.